

INFO

Nr. 15 / Mai 2018

Unterschiedliche Profile von Universitäten, Fachhochschulen und Pädagogischen Hochschulen für alle entscheidend

In den Medien wird immer wieder von der «Akademisierung» der Fachhochschulen gewarnt und es wird suggeriert, die Fachhochschulen wollten sich den universitären Hochschulen angleichen. swissfaculty, die Konferenz der Dozierenden aller Schweizer Hochschulen, stellt sich klar gegen diese Konvergenz und der Verband der Fachhochschuldozierenden Schweiz ebenfalls! swissfaculty ist der Ansicht, dass eine Aufweichung der Hochschulprofile Unklarheiten schafft, für die Studierenden, für die Hochschulen und für zukünftige Arbeitgeber.

Mit der Umwandlung der Höheren Fachschulen für Technik (HTL) und Wirtschaft (HWV), später auch weiterer Höherer Schulen in den Bereichen Soziales, Gesundheit, Kunst und Musik, zu Fachhochschulen, entstanden in den 1990er Jahren tertiäre Institutionen auf Augenhöhe mit den Universitäten. «Gleichwertig, aber andersartig» wurde als Schlagwort geprägt. Weiterhin gibt es auch die Höheren Fachschulen – den Bereich Tertiär B – die international auf gleichem Niveau wie die Fachhochschulen stehen.

swissfaculty spricht sich für eine Beibehaltung oder gar Schärfung der Profile aus. Im

Vordergrund soll nicht vermeintliches Prestige stehen, sondern der Grundgedanke, dass jede und jeder die Ausbildung machen kann, die ihr oder ihm entspricht. Ein Buchhalter mit eidgenössischem Fachpatent, ein FH-Bachelor Betriebswirtschaft, ein BWL-Unibachelor – sie alle braucht die Gesellschaft. Auch als Arbeitgeberin brauche ich diese Auswahl: Ich möchte eine eidgenössisch geprüfte Fachfrau anstellen, einen FH-Bachelor mit grossem Praxisbezug oder einen BWL-Unibachelor, der vielleicht an ein Masterstu-

Fortsetzung auf Seite 2

De la nécessité d'affûter le profil spécifique des universités, des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques

Alors que les médias dénoncent régulièrement l'«académisation» des hautes écoles spécialisées, en suggérant qu'elles souhaitent de plus en plus ressembler aux hautes écoles universitaires, swissfaculty, la Conférence des enseignant-e-s de toutes les hautes écoles suisses, s'oppose clairement à cette vision. Sa position est partagée par l'association des professeurs des hautes écoles spécialisées suisses. Selon swissfaculty, un amalgame des profils des différentes hautes écoles sème la confusion et déroute aussi bien les étudiants et les hautes écoles elles-mêmes que les futurs employeurs.

Avec la transformation de l'école supérieure technique et de la haute école d'économie en hautes écoles spécialisées, bientôt suivies dans cette démarche par d'autres écoles supérieures des domaines social, santé, art et musique, de nouvelles institutions tertiaires ont vu le jour dans les années 1990. Placées au même échelon que les universités, elles se définissaient comme « équivalentes mais différentes ». Rappelons qu'existent aussi des écoles supérieures – le tertiaire B –, situées au même niveau que les hautes écoles spécialisées dans un contexte international.

swissfaculty s'engage en faveur du maintien ou d'un renforcement des profils spécifiques. Il ne s'agit aucunement d'une question de (prétendu) prestige. Cette position repose sur le principe selon lequel chacun-e doit avoir la possibilité de suivre la formation qui lui correspond. La société a besoin de comptables titulaires d'une maîtrise fédérale et de bachelors HES en économie d'entreprise, tout comme de bachelors universitaires en gestion d'entreprise. En tant qu'employeur aussi, j'ai besoin de ce choix : je souhaite recruter un-e spécialiste au bénéfice d'une formation

suite page 3

dium denkt. Ähnliche Beispiel liessen sich in den Fachbereichen Technik, Soziales, Gesundheit finden. Entscheidend ist, dass die Ausbildung das hält, was sie verspricht: So müssen auch Maturandinnen und Maturanden ein Praktikum absolvieren, bevor sie an einer Fachhochschule aufgenommen werden, oder sie müssen dieses Praktikum studienbegleitend nachholen. Schwieriger gestaltet sich diese Anforderung an den Praxisbezug bei Studierenden, die von einer universitären Hochschule an eine Fachhochschule übertreten. Ihnen fehlt oft dieser Praxisbezug, der aber von einem FH-Bachelor erwartet wird. Hier gibt es Handlungsbedarf, der zwar erkannt ist, aber sich nicht einfach umsetzen lässt: Praktikumsstellen sind in verschiedenen Disziplinen eher rar.

Master an einer Fachhochschule oder Master an einer Universität? Gemäss «Bologna» soll es für alle Hochschultypen (universitäre Hochschulen, Fachhochschulen und Pädagogische Hochschulen) eine zweite (und dritte) Bildungsstufe geben. Der globale Wettbewerb stellt weiterhin steigende fachliche Anforderungen an die Studierenden; deshalb braucht es gezielt eine wissenschaftsbasierte und gleichzeitig praxisorientierte Qualifikationsstufe auf Ebene Master, nicht für alle, aber dort, wo es Sinn macht. Nicht in allen Bereichen ist der Bachelor, wie von der Wirtschaft häufig gefordert, berufsbefähigend. Zur Lehrperson wird man z.B. nicht mit einem Bachelor (auf jeden Fall nicht, wenn es um die Sekundarstufe I und II geht), zum Konzertgeiger oder zur Cellolehrerin auch nicht. Auch nicht zum Arzt oder zur Rechtsanwältin, zum Psychologen oder zur Architektin.

Die Fachhochschulen und die Pädagogischen Hochschulen bilden nur wenige ihrer zukünftigen Professoren selber aus. Oft werden Dozierende eingestellt, die an einer universitären Hochschule einen Doktortitel erworben haben. Dies steht im Widerspruch zu den wünschenswerten unterschiedlichen Profilen. Auch die Fachhochschulen brauchen eine dritte Bildungsstufe. Um ihren praxisorientierten Auftrag erfüllen zu können, brauchen sie Hochschullehrer mit einem Doktorat, das einen klaren Bezug zur Arbeitswelt beinhaltet. Der Mittelbau an diesen Hochschulen ist heterogen und umfasst Personen mit FH- oder PH-Abschluss, universitärem Abschluss oder einer anderen Tertiärausbildung. Diese jungen Leute arbeiten und forschen praxisnah, können sich aber nicht weiter qualifizieren als bis zum Master. In den Bereichen Soziale Arbeit, Musik, Design und Kunst gibt es in der Schweiz keine Möglichkeit, an einer universitären Hochschule mit praxisorientiertem Profil zu doktorieren. Diese Fachpersonen müssen jedoch auch die Option auf eine Promotion

haben, um ihr Potential weiterentwickeln zu können.

swissuniversities, die Rektorenkonferenz aller Hochschulen, fördert das Thema «Doppeltes Kompetenzprofil» im Rahmen der projektgebundenen Bundesbeiträge. Es ist davon auszugehen, dass sich spezifische Kooperationen von Fachhochschulen mit universitären Hochschulen in der Praxis bewähren und ein nachzuahmendes Modell bilden können. *swissfaculty* anerkennt diese Bestrebungen, ist aber gleichzeitig der Ansicht, dass den Pädagogischen Hochschulen und Fachhochschulen die Möglichkeit gegeben wird, eigene dritte Bildungsstufen in ausgewählten Fächergruppen zu entwickeln.

Ein eigenständiger 3. Zyklus, der übrigens in der Bologna Erklärung für Hochschulen vorgesehen ist, wird durch eine praxisorientierte Vertiefung den Nachwuchs der Fachhochschulen und Pädagogischen Hochschulen fördern. Dies setzt ein planbares Personalmanagement vom Mittelbau an Fachhochschulen, bzw. Pädagogischen Hochschulen voraus und ein ebenso klares Bekenntnis der Fachhochschulen und Pädagogischen Hochschulen zur praxisorientierten Bildung. Dies wären konkrete Schritte, um die «Akademisierung» der nicht-universitären Hochschulen einzudämmen.



Denise Martin, lic. phil., Gymnasiallehrerin für Englisch und Deutsch, seit 2006 Generalsekretärin des Verbandes der Fachhochschuldozierenden Schweiz, ist seit 2012 Geschäftsführerin von **swissfaculty**, der Konferenz Hochschuldozierende Schweiz, welche die Dozierenden an universitären Hochschulen, Fachhochschulen und Pädagogischen Hochschulen vertritt.

Denise Martin, lic. ès lettres, enseignante d'anglais et d'allemand au gymnasie, depuis 2006 secrétaire générale de l'Association des professeurs des Hautes écoles spécialisées suisses, est depuis 2012 secrétaire générale de **swissfaculty**, la Conférence des enseignant-e-s des hautes écoles suisses qui représente les professeurs des hautes écoles universitaires, des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques.

fédérale, un-e diplômé-e HES en lien étroit avec la pratique, ou un-e titulaire de bachelor universitaire en gestion d'entreprise envisageant peut-être des études de master. Des exemples similaires peuvent être empruntés aux domaines technique, social ou santé. Ce qui est primordial, c'est que la formation tienne ses promesses, autant pour les étudiant-e-s et les hautes écoles elles-mêmes que pour les futurs employeurs. Il est donc nécessaire que les élèves de maturité fassent un stage avant de pouvoir entrer dans une haute école spécialisée ou, alternativement, travaillent comme stagiaires pendant leurs études. Ce type d'expérience pratique s'avère plus difficile à organiser pour les étudiant-e-s qui passent d'une haute école universitaire à une haute école spécialisée : bien souvent, ce lien avec la pratique, assuré dans le cas d'un bachelor HES, leur fait défaut. Si l'on s'entend à reconnaître la nécessité de combler cette lacune, les mesures ne sont pas faciles à mettre en œuvre. En effet, dans différentes disciplines, les places de stage sont rares.

Master de haute école spécialisée ou master universitaire ? Depuis « Bologne », tous les types de hautes écoles (universités, hautes écoles spécialisées et hautes écoles pédagogiques) doivent disposer d'un programme de 2^e (et 3^e) cycle. Du fait de la concurrence internationale, le niveau des exigences scientifiques posées aux étudiant-e-s ne cesse de s'élever. Il s'avère donc nécessaire d'instaurer un degré de qualification, à la fois scientifiquement fondé et orienté sur la pratique, à l'échelon du master – non pas partout mais là où cela est pertinent. Un bachelor, quoique requis par les cercles économiques, ne signifie pas que son titulaire soit professionnellement qualifié dans tous les domaines. Ainsi, par exemple, un tel diplôme ne suffit pas pour être enseignant-e (du moins pas pour le secondaire I et II), violoniste professionnel ou professeur de violoncelle, pas plus que pour exercer en tant que médecin, avocat, psychologue ou architecte.

Les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques ne forment que rarement leurs futur-e-s enseignant-e-s. Elles engagent souvent des professeurs titulaires d'un doctorat universitaire, ce qui s'avère en contradiction avec l'objectif de diversification des profils de formation. Pour y remédier, les hautes écoles spécialisées doivent pouvoir proposer un troisième cycle. Compte tenu de leur mandat orienté sur la pratique, elles ont en effet besoin d'enseignant-e-s dont le doctorat soit en rapport direct avec la pratique. Le corps intermédiaire de ces institutions est hétérogène, comprenant des diplômé-e-s HES, HEP, universitaires ou issu-e-s d'autres filières de formation tertiaire. Ces jeunes travaillent et effectuent des recherches en lien

avec la pratique, mais n'ont aucune chance de continuer à se qualifier une fois leur master obtenu. Dans les domaines travail social, musique, design et art, il n'existe dans notre pays aucune possibilité de faire un doctorat dans une université avec un profil orienté sur la pratique. Or ces spécialistes ont eux et elles aussi le droit de se qualifier dans leur domaine.

swissuniversities, la conférence des recteur-trice-s de toutes les hautes écoles, soutient le principe d'un « double profil de compétences » dans le cadre des contributions fédérales liées à des projets. On peut en déduire que des projets de coopération spécifique entre des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles universitaires pourront faire leur preuve dans la pratique et constituer un modèle valable. Tout en appréciant ces efforts, *swissfaculty* estime cependant que les hautes écoles pédagogiques et les hautes écoles spécialisées doivent avoir la possibilité de développer leur propre troisième cycle dans des groupes de disciplines spécifiques.

Un troisième cycle indépendant, tel que prévu par la Déclaration de Bologne pour toutes les hautes écoles, encouragera la relève pour les HES et les HPE grâce à la possibilité d'un approfondissement des compétences orienté sur la pratique. Ceci nécessiterait une gestion planifiée du personnel au niveau du corps intermédiaire des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques, et présupposera de la part de ces deux institutions une offre de formation clairement orientée sur la pratique. Ces mesures concrètes permettraient d'enrayer l'« académisation » des hautes écoles non universitaires.

Total- oder Teilrevision des EDK-Reglements über die Anerkennung von Lehrdiplomen?

Die Anerkennungsreglemente der Lehrdiplome sind das zentrale Instrument, mit dem die Erziehungsdirektorenkonferenz die Zulassungen und Studiengänge zur Lehrpersonenausbildung für die Primarstufe, Sekundarstufe 1 und Maturitätsschule steuert. Die «Totalrevision» sieht vor, einige der Zulassungsbedingungen zu verändern und die bisher in separaten Reglementen festgeschriebenen Vorgaben zu einem Dokument zusammenzuführen.

In Bezug auf die Zulassung zur Primarausbildung lehnt die SGL (Schweizerische Gesellschaft für Lehrerinnen und Lehrerbildung) den Vorschlag ab, dass die Institutionen selbst die Zusatzleistungen für InhaberInnen eines Berufsmaturitätszeugnisses festlegen können, und hält an der Dubs-Passeielle mit eidgenössischer Prüfung und damit an der Forderung nach einer hohen Allgemeinbildung fest (Art. 4, 2). Dagegen sollen gemäss *swissfaculty* die AbsolventInnen eines vom MAR (Maturitätsanerkennungsreglement) anerkannten Faches einer Fachhochschule zu

einem universitären Studium für Maturitätslehrpersonen zugelassen werden können (Art. 5, 3).

Leider wird das zentrale Problem der bisherigen Primarausbildung nicht thematisiert: die unglückliche Konkurrenz zwischen den Institutionen, die auf fachliche und fachdidaktische Qualität setzen und denjenigen, die Generalistenausbildungen anbieten. Diese Spanne reicht von der Unterrichtsberechtigung in sechs Fächern für sechs Schuljahre (PH FHNW) bis zu zwölf Fächern für acht Schuljahre (HEP BEJUNE). Die SGL schlägt nun ein Modell vor, wonach die Ausbildungsdauer nach Anzahl Fächer und Jahre variiert. Gleichzeitig würde eine echte Totalrevision beinhalten, die Kompetenzorientierung in der LehrerInnenbildung zu stärken und Entwicklungsperspektiven im Bereich des Professionshandelns zu eröffnen, wie sie im internationalen Kontext zu beobachten sind.

Zum Vernehmllassungstext: <http://sgl-online.ch/de/dokumente-archiv/papers>

Richard Kohler, Dr. phil., ist seit März 2015 Präsident der Schweizerischen Gesellschaft für Lehrerinnen- und Lehrerbildung SGL und seit 2013 Mitglied von *swissfaculty* (Konferenz Hochschuldozierende Schweiz).

Richard Kohler, Dr ès Lettres, est président de la Société suisse pour la formation des enseignantes et des enseignants SSFE depuis mars 2015, et membre de *swissfaculty* (Conférence des Enseignant-e-s des Hautes écoles Suisses) depuis 2013.

Règlement CDIP concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement : révision complète ou partielle ?

Les règlements de reconnaissance des diplômes d'enseignement sont les instruments indispensables permettant à la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique de gérer les conditions d'admission ainsi que la durée, les objectifs et les contenus des filières de formation des enseignant-e-s des degrés primaire et secondaire I ainsi que des écoles de maturité. La « révision complète » prévoit de modifier certaines conditions d'admission et de réunir en un seul document les directives jusqu'ici contenues dans différents règlements.

En ce qui concerne les conditions d'admission des futur-e-s enseignant-e-s de primaire, SSFE (Société suisse pour la formation des enseignantes et enseignants) rejette la proposition visant à permettre à l'institution elle-même de déterminer les prestations complémentaires devant être fournies par les titulaires d'une maturité professionnelle. Elle continue de promouvoir la « passerelle Dubs »

menant à un examen fédéral, soulignant ainsi l'exigence d'une formation générale de haute qualité (art. 4,2). En revanche, selon *swissfaculty*, les personnes diplômées dans une discipline reconnue par le RRM (le règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale) au sein d'une haute école spécialisée peuvent être admises dans une filière universitaire de formation d'enseignant-e d'école de maturité (art. 5,3).

Malheureusement, le problème posé par l'actuelle formation des enseignant-e-s du degré primaire n'est pas thématisé: il existe une concurrence néfaste entre les institutions misant sur la qualité de leur formation didactique et celles proposant des filières de formation d'enseignement général. Un diplôme d'enseignement peut ainsi être décerné pour six disciplines pour six années scolaires (HEP FHNW) ou pour douze disciplines pour huit années scolaires (HEP BEJUNE). La SSFE propose donc un modèle dans lequel la durée

de formation varie en fonction du nombre de disciplines et d'années. Dans le même temps, une réelle révision complète devrait comprendre le renforcement de l'orientation compétences dans la formation des enseignant-e-s et ouvrir de nouvelles perspectives d'action professionnelle, conformément à ce qui peut être observé dans le contexte international.

Texte soumis à consultation: <http://sgl-online.ch/fr/dokumente-archiv/papers>